

AFFAIRE N° 18

PRISE en COMPTE au budget de la Commune des fonds Barangé pour l'exercice

1960

Le Maire donne lecture du rapport.

Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir voter par autorisation spéciale la prise en compte au budget de la Commune pour l'exercice 1960<sup>41</sup> la répartition des fonds Barangé, savoir :

<u>En recettes:</u> au chapitre VIII art. 5 - Allocation scolaire (Crédit Barangé) .....	12.121.490.-
<u>En dépenses:</u> au chap. XXVI art. 2 - Cantines scolaires et achat de denrées alimen- taires .....	4.848.596.-
au chap. XXI art. 3 - Mobi- lier scolaire et matériel d'enseignement .....	3.952.294.-
au chap. XXI art. 8 - Equipement cours complémentaire .....	1.556.100.-
au chap. XXI art. 9 - Abonnement à l'Education Nationale et au bulle- tion d'information des cours complé- mentaires .....	14.500.-
au chap. XII art. 12 - Classes pri- maires (matériel éducatif) .....	1.750.000.-
Total .....	<u>12.121.490.-</u>

Ces opérations seront régularisées au budget supplémentaire prochain./.

Le Maire,  
Signé: Gabriel MACE.

*Approuvé*  
*Saint Denis le 15 juin 1960*  
*Pr. le Préfet et par délibération*  
*Le Secrétaire Général*  
*Signé: Bolotte*  
Adopté à l'unanimité.